

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 AVRIL 2017 A 20H30**

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Présents : M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Jacqueline LODS, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY.

CITOYENS D'HONNEUR EXCUSES : Melle TELLIEZ Emma et MM. FOURNIER Vincent, PERILLAT David, WATTIEZ Laurent.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

LES PERSONNES TIREES AU SORT SONT : Mmes DELOCHE Nathalie, DESVIGNES Morgane, PERILLAT-BOITEUX Sylvie, RISSE Katia et MM. BURNIER Marcel, CHEVRIER Johan, MAISTRE Gilles.

M. Le Maire demande au conseil municipal la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour :

- **DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS.

M. Le Maire Christophe FOURNIER fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote à l'unanimité.

2) ELUS: BAREME POINT D'INDICE ET DIMINUTION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

Suite à la démission du 2ème adjoint, M. Laurent BADONE, en date du 16 Mars 2017, le conseil municipal décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire.

Vote à l'unanimité.

La circulaire de la préfecture en date du 10 mars 2017 a pour objet d'informer les communes sur les modifications des indemnités de fonction des élus: l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul de ces indemnités est passé de 1015 à 1022; une majoration de 0,6% de la valeur du point d'indice a eu lieu au 1er février 2017. Le conseil municipal décide de fixer les indemnités du Maire à 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique et des adjoints à 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Vote à l'unanimité.

3) BUDGET EAU: BILAN 2016 ET BUDGET 2017.

Compte de Gestion 2016: Approbation de la comptabilité du trésorier qui reflète celle de la mairie.

Dépenses fonctionnement : 70 949,46 € - Recettes fonctionnement : 134 789,21 €

Dépenses investissement : 424 478,42 € - Recettes investissement : 339 549,39 €

Vote à l'unanimité.

Compte administratif:

Dépenses fonctionnement : 70 949,46 € - Recettes fonctionnement : 134 789,21 €.

Dépenses investissement : 424 478,42€ - Recettes investissement : 339 549,39 €

M. le Maire quitte la séance et désigne Mme PERILLAT-CHARLAZ pour procéder au vote.

Vote à l'unanimité.

Affectation des résultats:

Considérant le résultat excédentaire du fonctionnement à 262 306,09 € et du résultat déficitaire de l'investissement à 112 680,59€, décide à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit : Recettes investissement : c/1068 Réserves : 112 680,59€ et recettes fonctionnement c/002 Excédent de fonctionnement reporté : 149 625,50€.

Vote à l'unanimité

Le conseil municipal accepte de régulariser la somme d'environ de 90 000€ du budget de l'eau au budget principal pour les différentes dépenses mandatées par le budget principal et afférentes au budget de l'eau, et ce, sur les 4 dernières années. Ces dépenses concernent du carburant, de la fourniture administrative, de l'entretien de véhicules, des salaires...

Vote 1 abstention 9 pour.

20h45: Arrivée de M. Florent LAMOISSIERE

Budget eau 2017 équilibré en fonctionnement à 265 369,50 € et en investissement à 386 107.59 €.

Vote à l'unanimité.

4) BUDGET PRINCIPAL: BILAN 2016 ET BUDGET 2017.

Compte de Gestion: Approbation de la comptabilité du trésorier qui reflète celle de la mairie.

Dépenses fonctionnement : 760 853,34 € - Recettes fonctionnement : 818 862,46 €

Dépenses investissement : 382 097,25€ - Recettes investissement : 204 933,55 €

Vote à l'unanimité.

Compte Administratif:

Dépenses fonctionnement: 760 853,34€- Recettes fonctionnement: 818 862, 46€

Dépenses investissement: 382 097,25€- Recettes investissement: 204 933,55€

M. le Maire qui quitte la séance et désigne Mme PERILLAT-CHARLAZ pour procéder au vote.

Vote à l'unanimité.

Affectation des résultats :

Considérant le résultat excédentaire du fonctionnement à 284 481,01 € et du résultat déficitaire de l'investissement à 202 075,25€, décide à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit : c/1068 Réserves : 202 075,25€ et c/002 Excédent de fonctionnement reporté: 82 405,76€.

Vote à l'unanimité.

Budget principal 2017 équilibré en fonctionnement à 917 513,28€ et en investissement à 690 698,27€.

Vote à l'unanimité.

5) FISCALITE 2017:

Les taux restent inchangés: : Taxe d'habitation : 20,34% - Taxe foncière bâtie: 15,36% - Taxe foncière non bâtie : 103,87%.

Vote à l'unanimité.

6) REGLEMENT SALLE DES FETES:

Le conseil municipal décide de louer la salle des fêtes pour les personnes et les associations extérieures de la commune pour le 31 décembre et le 1^{er} janvier au prix de 1300€ avec une caution du même montant.

En conséquence, le conseil municipal décide d'apporter un avenant au règlement de la salle des fêtes.

Vote à l'unanimité.

7) CONVENTION MISE A DISPOSITION PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Après avoir reçu un avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la Haute-Savoie, M. le Maire présente la convention entre la commune d'Entremont et la commune de Petit-Bornand Les Glières, portant définition des conditions de la mise à disposition d'un agent administratif territorial, Mme Sandrine VASSEUR, à compter du 1er février 2017 Les modalités financières de cette mise à disposition sont les suivantes : refacturation des jours effectués du 1er février au 05 mars 2017 et à 50% à compter du 06 mars jusqu'au 31 décembre 2017, fin de la convention. Le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise pour la mise à disposition de Mme Sandrine VASSEUR et autorise M. le Maire à signer cette convention.

Vote à l'unanimité.

8) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Associations d'Entremont

Association des Parents d'Elèves : 5 500 €- Association Montagne des Auges : 800 €

Ski Club Entremont : 545 € - Maison des Lutins : 400€ - Association pour la Sauvegarde du Patrimoine: 200 €

Lou Degordi d'Intreman : 600 € - Club de l'Amitié : 1 000 € - Amicale des Sapeurs Pompiers : 1 400 €

Association de Pêche: 150€.

Les associations suivantes n'ont pas souhaité demander de subvention pour 2017:

-le Comité des Fêtes, Les Lampions, la Société des Artistes du Borne, Harmo's Paradis.

Associations extérieures : Donneurs de Sang : 200€ - Association Tennis de Table (siège social Petit-Bornand) : 100€ -

Association Paysans Borniands (siège social Petit-Bornand) : 200€ - Association des Anciens Combattants (siège social

Petit-Bornand): 200€ - Association DAA : 150 € - ADMR Grand Bornand : 400 €

Total subventions versées aux associations : 11845€

4 élus, membres au bureau d'une des associations précitées, ne participent pas au vote qui est de : 7 pour.

9) RET: ANNUITE GRANGES-NEUVES

Concernant le renforcement électrique des Granges-Neuves, il est proposé au conseil municipal de régler la somme due, soit 34 542,20€, sous forme d'une annuité fixe payable annuellement sur une période de 15 ans, pour 2 491,31€ à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vote à l'unanimité.

10) MISE A DISPOSITION DE SALLE POUR CANDIDATS AUX ELECTIONS

Lors d'élections, il est proposé que le conseil municipal délibère en faveur de la gratuité de la salle mise à disposition des candidats.

Vote à l'unanimité.

11) SUBVENTION PUMPTRACK

Notre projet d'aménagement d'une aire pour les VTT (pumptrack) pourrait s'inscrire sur l'enveloppe « héritage 2024 », octroyée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-RHÔNE-ALPES, dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024. Cette enveloppe soutient les projets concernant prioritairement la réalisation de plateaux sportifs multisports ou de plateaux de « fitness ». Ce projet, porté par Morgan CHARRE, championne de VTT et résidente à ENTREMONT, présente un intérêt certain pour les jeunes du village, mais intéresse également le club VTT de LA CLUSAZ et l'école de VTT « GRAND-BORNAND-Vallée de THÔNES ». Ce projet pourrait également faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds Départemental des Territoires (FDDT).

Le conseil municipal approuve le projet et autorise M. le Maire à demander une subvention auprès de la DRJSCS et auprès du département. Le projet pourrait voir le jour en 2018.

Vote à l'unanimité.

12) Norcières : demande de distraction du régime forestier.

L'alpage de Norcières est soumis au régime forestier. Afin de pouvoir commencer à entreprendre des travaux dans le chalet dudit alpage, il faut apporter des modifications au cadre juridique qui lie l'EARL des Traversiers à la commune. Pour ce faire, et sur les conseils de la Société d'Economie Alpestre et de la SAFER, il est proposé de requérir auprès de M. le Préfet, une distraction du régime forestier des parcelles suivantes, section D : 65 p, 57p, 58p, 463p, 62p, 473p, 474p, 66p, 44, 45, 46, 49p, 50, 51, 52, 53, 54, 56p.

Vote à l'unanimité.

13) SM3A : CONTRAT ARVE PURE.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SM3A exerce pour ses membres la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

« Arve Pure 2018 », opération collective de réduction de la pollution toxique dispersée dans le bassin versant de l'Arve, est une opération contractuelle qui relève d'une compétence optionnelle. Le montant à charge du SM3A pour la réalisation de cette opération, déduction faite des subventions accordées par l'agence de l'eau, est de 72 500€/an sur les 4 années du contrat. Aussi, le SM3A nous propose de signer une convention qui définit les modalités de financement des actions mises en œuvre et fixe la participation de chaque membre. Pour ENTREMONT, la participation annuelle serait de 147,56€. La convention prend effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée maximale de 2 ans.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

Vote à l'unanimité.

14) Désignation d'un membre du conseil municipal au CCAS

Suite à la démission de Laurent BADONE de sa fonction de conseiller municipal, il convient de nommer un nouveau membre au sein du Centre Communal d'Action Sociale. Le conseil municipal, sous la présidence de Christophe FOURNIER, Maire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de désigner M. DESVIGNES Jean-MARC comme nouveau membre du CCAS.

15) Questions diverses.

- Assainissements individuels: une deuxième campagne de contrôles des assainissements individuels va débiter. Le cabinet NICOT adressera les premiers courriers prochainement.

- Schéma de Gestion des eaux pluviales et schéma directeur et zonage de l'assainissement : une demande de subvention a été adressée au département qui centralise (guichet unique) les demandes faites à l'Agence de l'Eau.

- Amendes de police : une demande de subvention au titre des amendes de police a été envoyée pour la réalisation des cheminements piétons et la sécurisation de la voirie.

- Traversée du village : une rencontre avec M.MUDRY, le service départemental de la voirie et les élus a eu lieu le 16 mars dernier. L'objectif est de rendre la traversée du village plus sécuritaire mais aussi de réfléchir au sujet d'un aménagement qui mettrait en lien cet ensemble.

- Prévention des risques professionnels : la CCVT a créé un service intercommunal de prévention des risques professionnels avec l'embauche d'une chargée de mission, Mme GAGNEUX, qui va nous apporter un soutien technique dans la mise en place des registres obligatoires, du document unique... Un référent Hygiène Sécurité devra être nommé pour ENTREMONT. Un rendez-vous en mairie est prévu avec Mme GAGNEUX le 25 avril.

- Chantiers d'Histoire et d'Architecture Médiévale : la nouvelle brochure est parue avec la date du prochain chantier à ENTREMONT, soit du 10 au 28 juillet. Les jeunes seront logés au chalet de l'AMEUL comme l'an dernier. La CCVT a été sollicitée pour le prêt de 2 véhicules les week-ends.

- Retable : les services de la DRAC nous ont envoyé l'autorisation de travaux, lesquels seront subventionnés en 2018.

- Travaux :

1) Travaux de restauration et de protection de la berge rive gauche, en amont du pont du chef-lieu :

- Maître d'ouvrage : SM3A
- Bureau d'études : HEPIA (JUSSY – SUISSE)

L'entreprise GIRAUDON TP, chargée de l'exécution des travaux, a achevé ceux-ci le lundi 10 avril. L'entreprise BOVET ENVIRONNEMENT, chargée du génie végétal, a terminé ses travaux le mardi 11 avril. Une maintenance sera assurée pour les trois prochaines années selon le cahier des charges. La réception des travaux s'effectuera le vendredi 21 avril en matinée, en présence de tous les acteurs ayant participé au projet. L'opération est totalement financée par le SM3A.

2) Reprise des travaux de renforcement du réseau AEP secteurs Pont Nord / La Côte :

- Entreprise concernée : LATHUILLE TP.
- Durée envisagée : 1 mois.
- Fin probable des travaux : 1^{ère} semaine de mai.

3) Réhabilitation de la fontaine :

- Entreprise ayant obtenu le marché : DUVERNAY S.A.S. (ETREMBIERES).
- Coût de l'opération : 2690,00 € HT.
- Nature : installation d'une pompe avec sécurité manque d'eau. Electrovanne de remplissage d'eau non potable en circuit fermé.
- Installation d'une borne avec vasque et robinet poussoir pour eau potable.

4) Aménagement paysager du chef-lieu :

- Entreprise ayant obtenu le marché : S.A.E.V (LA BALME DE SILLINGY) et pépinières PUTHOD.
- Coût de l'opération : 112 398,00 € HT.
- Durée des travaux : 2 mois.
- Subventions : dossier adressé au département pour obtenir le produit des amendes de police.
- Divers : aucune fermeture de route n'est envisagée.

5) Habillage du socle de la stèle TOM MOREL :

- Entreprise ayant obtenu le marché : DUBY SARL.
- Coût de l'opération : 5400,00 € HT.
- Durée des travaux : 08 jours.
- Intervention : fin avril / début mai.
- Subvention : la somme de 1000,00 € a été octroyée par le Souvenir Français, canton de BONENVILLE.

6) Déneigement et salage des routes et parkings :

- Prestataire : CROCKET Service Environnement.
- Saison 2016 / 2017 : total des heures effectuées : 70H30 mn.
- Coût de l'opération : 10 300,00 € HT (montant du contrat).
- A titre indicatif : hiver 2015/2016 : 105 heures effectuées.

- Hameau de la Joux : un problème de connexion internet et de réseau téléphonique impacte plusieurs habitations dans ce secteur; France Telecom sera contacté.

- Chalet de Norcières : Les travaux de sauvegarde du bâtiment (charpente, couverture, menuiseries extérieures) pourraient débuter en juin 2018, pour un coût de 80 000€. Pour ce faire, le bureau d'Etudes BOUCHEX assistera la commune dans une mission de maîtrise d'œuvre (10% du montant total).

- Conseil d'école : La problématique de sécurité routière aux alentours de l'école, due à l'indiscipline et l'irresponsabilité de certains parents, est de nouveau pointée. Le renforcement de la sécurisation de cet espace est à envisager.

- Fleurissement de la commune : Comme chaque année depuis 10 ans, cette opération sera menée par l'APE pour un budget estimé à 1700€.

- Commission scolaire et périscolaire :

- le comité de pilotage chargé du PEDT travaille actuellement sur l'évaluation annuelle du dispositif. Dans le cadre de la diversification de l'offre des activités périscolaires, deux sorties au centre équestre de la Clusaz sont programmées au

mois de mai. Une visite du centre de secours et un goûter offert par les pompiers sont également prévus en juin. L'association du tennis de table est vivement remerciée pour sa participation aux activités périscolaires.

La reconduction du poste d'Atsem est à l'étude, et sera à l'ordre du jour au prochain conseil.

- CCAS : La fête des parents se déroulera à la salle d'animation le vendredi 16 juin et remplacera la fête des mères. Ce nouvel événement fêtera toutes les familles avec la mise à l'honneur traditionnelle des nouveaux parents et de leur bébé.

- Commissions logement : Une réflexion sur l'orientation sociale des personnes en retard de paiement de loyers est en cours. Des conseils et orientations seront donnés.

M. le Maire remercie M. Laurent BADONE pour son investissement au sein du conseil municipal durant ces 3 dernières années.

La séance est levée à 22h05.

A Entremont, le 14 avril 2016

Le Maire,
Christophe FOURNIER,

